



**Commission scolaire
des Chic-Chocs**

OFFRE D'EMPLOI

ENSEIGNANT(E) EN SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS

NUMÉRO D’AFFICHAGE : ARH1819-102

CATÉGORIE D’EMPLOI : FORMATION PROFESSIONNELLE

TÂCHE :

NOMBRE D’HEURES À DÉFINIR SELON LA
DISPONIBILITÉ DU CANDIDAT ET LE
CALENDRIER DE FORMATION

SECTEUR :

CENTRE DE FORMATION DE LA CÔTE-DE-
GASPÉ

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :

DIRECTION DU CENTRE

ENTRÉE EN FONCTION :

DÈS QUE POSSIBLE

RÉMUNÉRATION :

SELON LA CONVENTION COLLECTIVE DU
PERSONNEL ENSEIGNANT

EXIGENCE :

- DÉTENIR UN DIPLÔME D’ÉTUDES
PROFESSIONNELLES EN SANTÉ,
ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS OU
UNE TECHNIQUE EN SOINS INFIRMIERS
OU UN BAC EN SCIENCES INFIRMIÈRES;
- UN MINIMUM DE 5 ANS D’EXPÉRIENCE
PERTINENTE;
- POSSÉDER DES HABILÉTÉS
PERSONNELLES PARTICULIÈRES DE
COMMUNICATEUR ET D’ANIMATEUR;
- POSSÉDER UN PERMIS VALIDE DE
L’ORDRE PROFESSIONNEL VALIDE DE
L’OIIAQ OU DE L’OIIQ;
- CAPACITÉ DE SUPERVISER DES ÉLÈVES
EN STAGE DANS DIVERS MILIEUX
CLINIQUES INCLUANT LA PÉRINATALITÉ;
- FORMATION EN ENSEIGNEMENT SERA
CONSIDÉRÉE.

SOUMETTRE UNE CANDIDATURE :

Les personnes intéressées doivent compléter le formulaire de demande d'emploi en ligne, en passant par le module *Candidatures* : <https://candidaturesinternet.cschic-chocs.qc.ca>

Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec la direction du centre de formation au 418-368-6117, poste 6103.

Vous devez également consulter la liste des [documents obligatoires à transmettre](#) pour que nous puissions considérer votre candidature.

La Commission scolaire remercie tous les candidats de leur intérêt. Seulement les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

La Commission scolaire des Chic-Chocs se réserve le droit de faire passer un examen de français qui devra être réussi selon les exigences.

La Commission scolaire des Chic-Chocs a un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les personnes handicapées ainsi que les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à présenter leur candidature.

Tout nouvel employé à la Commission scolaire des Chic-Chocs doit se soumettre à la vérification des antécédents judiciaires tel qu'il est prévu dans la loi.

Début de l'affichage : 24 septembre 2018